



LE mag

L'actualité de Charlieu-Belmont Communauté

Janvier 2017

Dossier
p.5-7

Environnement

*Des actions ambitieuses
pour un bon état écologique
des eaux d'ici 2022 !*



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Edito

René Valorge

Président de Charlieu-Belmont Communauté



L'année 2016 nous a conduit à aller à la rencontre de nouveaux interlocuteurs, qu'il s'agisse du nouveau préfet nommé au printemps, du nouveau sous-préfet nommé en début d'automne, ou des élus régionaux installés fin 2015.

Inlassablement, ces échanges ont permis de faire découvrir et partager les priorités que nous avons fixées en début de mandat, la méthode de gouvernance, la démarche de mutualisation, la priorisation des politiques publiques conduites, les premiers résultats... Chaque fois, nos interlocuteurs souvent acquis à la conception de grands territoires décrits comme seuls capables d'efficacité, d'économies et de portages de projets, sont surpris par la pertinence de notre territoire et des démarches engagées hors des sentiers battus mais dont les résultats sont probants. Ce qui marque les esprits, c'est d'abord l'organisation du territoire autour d'une ville qui exerce une vraie centralité, c'est ensuite la cohésion, et la solidarité qui transparait entre tous les élus dont l'action n'est pas entravée par des querelles d'égo ou d'appareil. C'est enfin la méthode pragmatique, autodidacte et co-construite qui permet dans un contexte tendu pour les collectivités de diminuer les coûts de fonctionnement, d'améliorer la capacité d'autofinancement tout en contenant la dette et la fiscalité. On nous qualifie aussi de précurseurs dans nos actions concrètes de mutualisation, qui visent à rationaliser les moyens tout en pérennisant le rôle essentiel des communes sur un territoire rural. Ces analyses confortent notre existence dans le nouveau schéma de coopération intercommunale arrêté par le Préfet.

Tout cela ne nous conduit pas pour autant à l'autosatisfaction et à l'immobilisme. Bien au contraire, cela nous encourage à poursuivre nos efforts et à saisir comme une chance la pérennité de notre existence. Quand bien d'autres territoires vont passer l'essentiel de leur temps dans les 2 ans qui viennent à finaliser leurs modalités de mariage et à harmoniser leurs politiques souvent différentes, nous pouvons consacrer toute notre énergie à amplifier nos recherches d'économies tout en nous mobilisant sur le montage de projets. Nous sommes sur ce plan prêts, communes et communauté de communes, à nous engager dans les nouvelles procédures de financement des investissements proposées tant par la Région que par le Département et même l'État. Pour cela, notre solidarité est un atout fort, car loin de nous tirailler ou de "se la jouer perso", nous sommes en capacité collectivement d'aller chercher toutes les meilleures ressources pour faire émerger nos projets. L'observatoire financier et fiscal que nous avons mis en place depuis 2 ans tant pour la communauté que pour nos 25 communes pour évaluer nos capacités financières est un excellent outil pour raisonner nos choix ou nos portages d'investissement.

Nous devons aussi saisir ce temps de stabilité pour poursuivre nos réflexions sur les nouvelles prises de compétences imposées par la loi. Il ne s'agit en aucun cas d'anticiper les demandes de l'État ou "d'aller plus vite que la musique", mais plutôt de ne pas "faire l'autruche" en attendant que les dates couperets tombent sans n'avoir rien anticipé. Ce serait précisément prendre le risque de subir sans aucune marge de manœuvre les choix imposés par l'État. Fidèles à notre méthode, nous devons au contraire prendre le temps nécessaire pour personnaliser les choses et les adapter à nos réalités, et surtout faire en sorte de maintenir un maillage intelligent entre communes et communauté de communes. C'est là que se trouve la clef pour en particulier maîtriser les charges et par

conséquent les coûts pour les usagers tout en maintenant ou en améliorant la qualité de services. Ce raisonnement est particulièrement important à tenir pour le transfert des compétences eau et assainissement au plus tard en 2020. De la même façon, nos réflexions doivent porter sur des transferts ou la création d'équipements structurants et essentiels pour les habitants de notre territoire.

Pour relever tous ces défis qui nous attendent, nous devons être capables également de mobiliser toutes les énergies et les compétences de nos agents intercommunaux et communaux, qui bien souvent trouvent dans ces projets et ces évolutions l'occasion de se remotiver, de s'épanouir, de trouver leur juste place. Il est parfois facile et tendance de dénigrer leur action, aussi je tiens avec force à louer leur professionnalisme et leur engagement. Comme dans une entreprise privée, dès lors qu'ils ont des objectifs clairs, qu'ils sont associés à leur mise en œuvre, les agents deviennent force de propositions au service de l'intérêt général.

2017, verra pour l'essentiel la poursuite du déploiement de la fibre optique, l'ouverture de la maison médicale à Charlieu et le début des travaux de la voie verte. Au nom des élus communautaires, je souhaite à chacun de vous la concrétisation de vos projets personnels ou collectifs.

Sommaire

p. 3

Economie

p. 4

Fibre optique

p. 5-6-7

Dossier : Environnement

p. 8

Santé

p. 9

Enfance jeunesse

p. 10

Tourisme et culture

p. 11

Services à la population

p. 12

Rendez-vous culturels !

Rencontre avec Philippe Collange

Directeur commercial de la SAB
Belmont-de-la-Loire



Fondé en 1975 à Belmont-de-la-Loire par Jean Grosselin, le groupe SAB (Sous-traitance Appliquée de Belmont) développe plusieurs métiers orientés vers la production de pièces mécaniques en fourniture complète, tant pour le marché de l'industrie que celui de l'automobile. Doté d'un outil industriel performant en constante évolution et structure adaptée aux nouveaux défis économiques, le groupe SAB compte actuellement cinq sites de productions en France et deux à l'étranger, et dispose d'un effectif de 800 personnes pour un chiffre d'affaires consolidé de 86 M € en 2015. Quatre décades plus tard, le site de Belmont, siège social du groupe SAB présidé par Jean-François Grosselin, reste plus que jamais central et moteur dans son développement.

Pouvez-vous retracer brièvement l'historique de l'entreprise SAB ?

SAB est née le 8 décembre 1975 avec un atelier de mécanique générale situé dans le bourg de Belmont, et un effectif de six personnes. En expansion, l'entreprise a déménagé en 1985 dans les anciens locaux Bignon. Depuis, le site de Belmont s'est développé par tranches pour atteindre aujourd'hui une superficie de 12 000 m². Un développement qui a d'ailleurs atteint sa limite et qui nous a contraint en 2000 à créer une autre unité d'usinage à Montmerle-sur-Saône. En termes d'activité, SAB a su, à partir de 1990, se diversifier avec le rachat de fonderies aluminium, et saisir ainsi l'opportunité d'offrir une fourniture complète.

Quelles sont les forces du groupe SAB ?

Outre la diversité de nos moyens de production à la pointe de la technologie, flexibles, avec une capacité de fabriquer de 20 à 100 000 pièces par an (pour le pôle Industrie) et au-delà (des millions de pièces pour la division Automotive), notre force réside dans

notre expertise technique en fonderie aluminium et en usinage. Ceci nous permet d'accompagner très en amont nos clients dans la phase de création de produit, et d'avoir une totale maîtrise des processus. Avec la prestation fonderie intégrée dans le groupe, nous pouvons nous positionner sur des marchés à plus forte valeur ajoutée. Notre démarche s'inscrit vraiment dans le temps, et grâce à notre organisation, avec des activités scindées en deux pôles, Industrie et Automotive, nous sommes en mesure de répondre à toutes les demandes et ainsi d'offrir aux donneurs d'ordre un savoir-faire complet adapté. Je précise que nous opérons dans le monde de la sous-traitance et que nous n'avons donc pas de produits propres. L'autre force du groupe réside dans le dynamisme de notre actionnaire, la famille Grosselin, qui continue à maintenir une forte et régulière politique d'investissement, toujours dans cette optique de rester compétitif, d'étoffer notre panel et de répondre aux exigences de nos clients.

Quelle est l'importance du site de Belmont-de-la-Loire ?

Premier site dans le développement du groupe, il est un pilier très important du pôle Industrie (petites et moyennes séries). C'est grâce à sa réussite et à son développement dans les premières années que le groupe SAB a pu se construire industriellement et devenir ce qu'il est aujourd'hui. SAB Belmont, dirigé par Frédéric Sodoyer, dispose d'un effectif d'une centaine de personnes, pour un chiffre d'affaires annuel de 18 M€ répartis en une centaine de clients. Notre portefeuille de plus de 4000 références est réparti sur des segments de marché très diversifiés dont les principaux sont l'agro-alimentaire, le médical, les biens d'équipements, etc... 90% de son activité repose sur la logique du groupe, à savoir l'usinage de bruts de fonderie aluminium coulés.

Qui sont les clients du groupe SAB ?

Aujourd'hui notre clientèle est implantée à l'échelle européenne. 75% du chiffre d'affaires consolidé du groupe est réalisé dans le secteur automobile (5 usines), les 25% restant provenant des 2 sites : SAB Belmont (usinage et assemblage) et SAB Rhodanienne (fonderie aluminium) à Montmerle-sur-Saône.

Quels sont les objectifs et les perspectives pour le groupe SAB ?

Continuer à renouveler notre chiffre d'affaires par le biais de nos clients (nouveaux ou existants). Le groupe continue sur sa lancée et son développement repose sur l'intégration de nouveaux business et la création de nouveaux sites de production. Sa politique d'investissement se traduit par l'acquisition de machines encore plus compétitives et performantes. La dimension humaine est également une des priorités pour supporter notre évolution. Dans ce cadre-là nous informons que nous recherchons des personnes intéressées pour des postes d'opérateurs sur commande numérique et des contrôleurs en métrologie (tridimensionnel).

Contact : SAB Belmont,
ZI Les Quatre Vents, 42670 Belmont-de-la-Loire
Tél. : 04.77.63.80.30
E-mail : sab@groupe-sab.com
site Internet : www.groupe-sab.com

**La cellule
économie**
au service des chefs
d'entreprises pour
faciliter leur démarche
de recrutement

Que ce soit pour des postes à temps plein sur des missions spécifiques, un premier emploi avec l'embauche de jeunes de 16 à 25 ans ou le recrutement d'un salarié à temps partiel, des professionnels sont à votre disposition au sein des services emploi-recrutement du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou du GEPARO (Groupement d'Employeurs du Pays Roannais). En faisant le lien avec ces différents organismes, Charlieu-Belmont Communauté peut faciliter vos démarches de recrutement et assurer un suivi de votre demande.

Contact : Candice Friedenber
Tél. : 04 77 69 36 13
E-mail : candice.friedenberg@charlieubelmont.com

Fibre optique

Lancement de la phase de raccordement sur Charlieu !

Le projet THD42 prévoit le raccordement en fibre optique de chaque habitation et local professionnel de la Loire d'ici à 2020 en créant le réseau de desserte.

Depuis décembre 2016, tous les administrés de Charlieu, desservis par les 3 points de mutualisation situés place Eningen, rue Caché et route de Pouilly, sont désormais raccordables à la fibre optique. En effet, plusieurs kilomètres de fibre optique ont été déployés dans des canalisations ou sur des poteaux. Le réseau a ensuite été réceptionné par le fermier et testé pour s'assurer qu'il soit opérationnel. Cette phase de réception des ouvrages sur Charlieu a d'ailleurs pris un certain retard par rapport au calendrier prévisionnel annoncé en réunion publique fin septembre. Le SIEL, à ce sujet, s'est engagé à mieux anticiper les choses dans l'avenir.

THD42
Réseau fibre optique d'initiative publique

Raccordez-vous à la fibre !

Les travaux THD42 se terminent sur votre secteur.

Faites dès à présent votre demande de raccordement gratuit sur
www.thd42.fr/#raccordement

Le raccordement prépare votre logement à l'arrivée de la fibre. Nos techniciens installeront votre prise «fibre» proche du téléviseur et d'une prise électrique. C'est votre Fournisseur d'accès Internet qui assurera la mise en service, suite à votre raccordement. Vous allez aimer Le Très Haut Débit !

ALLO THD42
0 810 14 00 42

J'❤ la fibre

Logos: SIEL, Charlieu-Belmont Communauté, ALVERGNE - Rhône Alpes, Les communautés de la Loire, THD42 EXPLOITATION, Loire LE DÉPARTEMENT, France Très Haut Débit.

Qu'est-ce que le raccordement ?

Il prépare votre habitation à l'arrivée de la fibre. Un câble de fibre optique doit être passé soit en aérien, soit en souterrain pour alimenter une Prise Terminale Optique (PTO). Si votre logement est raccordé à la ligne téléphonique (cuivre) en aérien (depuis un poteau) vous serez raccordé à la fibre de la même manière. Si votre téléphone est raccordé en souterrain via un fourreau (tuyau enterré), la fibre sera également passée dans ce support s'il n'est pas obscurci. La PTO est installée idéalement à côté de votre téléviseur et à proximité d'une prise électrique. Si vous souhaitez que cette prise soit installée ailleurs dans votre habitation, vous devez prévoir ou faire installer par votre électricien une gaine à vos frais. Parlez-en préalablement au technicien de THD42 avant d'effectuer des travaux chez vous. Celui-ci pourra valider votre projet et voir s'il est compatible avec les conditions de raccordement. Si vous avez prévu le passage de la fibre dans votre habitation, le raccordement sera gratuit quelle que soit la longueur de fibre optique à prévoir.

Pourquoi dois-je me raccorder ?

Bien que le raccordement ne soit pas une obligation, il est fortement recommandé tout d'abord car il apporte une plus-value à votre habitation en cas de revente et ensuite parce qu'il est jusqu'en 2025 pris en charge par les pouvoirs publics et donc gratuit pour l'usager. Il est donc important de bénéficier des conditions actuelles de raccordement.

De plus, bien que votre débit ADSL soit actuellement bon, dans un futur proche avec l'évolution rapide des usages, il peut devenir insuffisant pour des usages standards. En outre, de nouveaux usages font leur apparition comme la TV Très Haute Définition, la connexion de plusieurs appareils en même temps, la télémedecine, le télétravail... Seule la fibre optique et ses capacités illimitées saura s'adapter et répondre à nos besoins de demain. Comme pour l'électricité il y a 100 ans, la création d'un réseau de fibre optique va offrir de nouvelles possibilités de développement d'usages et d'activités sur le territoire.

Comment me raccorder ?

Il suffit de vous connecter sur la plateforme www.thd42.fr, voir si votre logement est d'ores et déjà éligible et prendre rendez-vous avec un technicien. A noter : pour vous aider dans votre démarche de raccordement, des ateliers "Raccordez-vous à la fibre" ont été mis en place à l'Espace Cyber depuis mi-décembre.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'animatrice multimédias Amandine Cartet - **06 81 85 23 91**.

Qu'en est-il des abonnements Fibre optique ?

Dès que le réseau est opérationnel, il peut être mis à disposition des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). A ce jour, un seul FAI s'est positionné sur le territoire : Ozone. Nous espérons que d'autres opérateurs viendront pour proposer leurs offres.

La fibre optique arrive sur les zones d'activités économiques et sur les zones blanches !

Après la ville de Charlieu, le déploiement de la fibre se poursuit sur les communes de Pouilly-sous-Charlieu et Belmont-de-la-Loire/Ecoche où le réseau de desserte est presque terminé. Deux réunions publiques seront organisées cette année dans ces 2 communes après réception et test du réseau. D'autres travaux sont en cours de démarrage sur les communes de Briennon/La Bénisson-Dieu, St-Nizier-sous-Charlieu/St-Pierre-la-Noaille, St-Denis-de-Cabanne/Mars/Maizilly.

Pour toutes questions relatives à la fibre optique un Numéro Azur est à votre disposition : **0 810 14 00 42**

3^{ème} programme

"Bords de Loire en Roannais"

Dans le cadre de ses compétences "protection de l'environnement" et "développement touristique", Charlieu-Belmont Communauté mène une politique liée à la protection et la valorisation du fleuve Loire, des milieux aquatiques et de la biodiversité du territoire.

Depuis 2004, la collectivité a conduit en partenariat avec Roannais Agglomération, deux programmes "Bords de Loire en Roannais" qui ont permis de réaliser d'importants travaux de restauration et d'ouverture au public du fleuve.

Si l'objectif du premier programme était que les administrés se réapproprient la Loire et redécouvrent ainsi toute la richesse de sa faune et sa flore, celui du second, contractualisé sur la période 2010 à 2015, prolongeait le travail effectué par le biais d'actions environnementales. Ces dernières furent nombreuses, allant des suivis scientifiques sur les milieux naturels aux réhabilitations écologiques de sites, comme celui de la gravière de Pouilly-sous-Charlieu avec la création d'une frayère à brochets, en passant par la lutte contre les plantes invasives (renouée du Japon, jussie), des actions de valorisation touristique avec l'implantation du cheminement des Chambons de la Loire entre Vougy et Pouilly-sous-Charlieu, ou bien encore des actions de sensibilisation à destination des scolaires.

En 2016, l'étude du bilan des actions réalisées a abouti à l'élaboration d'un troisième programme "Bords de Loire en Roannais" pour les quatre années à venir. "Le premier enjeu de ce nouveau programme est avant tout de pérenniser les investissements menés depuis 2004 avec une gestion des restaurations écologiques et des différents aménagements qui doit être assurée pour maintenir leur intérêt" explique François

Paret, Responsable du service "Chemins et rivières" à Charlieu-Belmont Communauté. "Le second enjeu est de mettre en place des actions spécifiques liées à l'accueil du public, à la biodiversité, dans les domaines de la préservation des espaces agricoles, de la restauration écologique des bras morts et de l'étude sur les corridors écologiques "Trame verte et bleue". Les objectifs définis dès le premier programme restent donc d'actualité et se voient être complétés, afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux. Il s'agira donc de concilier la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité avec les enjeux agricoles, d'améliorer la connexion des annexes fluviales, d'entretenir les habitats naturels des bords de Loire, de préserver les populations d'amphibiens et de reptiles, de limiter le développement des espèces exotiques envahissantes, de continuer à améliorer les conditions d'accueil du public sur les sites, de communiquer et de sensibiliser à l'environnement.

Ce troisième programme, qui a été présenté aux financeurs que sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, FEDER Bassin de la Loire (Fonds Européen de Développement Economique Régional), le Département de la Loire, le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et la Région Auvergne/Rhône-Alpes, prévoit de nombreuses actions réparties en cinq principaux volets :

- **programme agro-environnemental** avec l'accompagnement et la sensibilisation des agriculteurs volontaires à une production plus respectueuse de l'environnement,
- **réhabilitation et gestion des milieux** avec notamment la restauration de bras morts, des berges et du lit de l'exutoire de la lône de Briennon, l'améliora-

tion du fonctionnement de la frayère artificielle de Pouilly-sous-Charlieu,

- **lutte contre les invasives** avec la création d'une pépinière de saules aux Chambons à Vougy,
- **accueil du public** avec l'entretien des sites existants, l'ajout de mobilier, la valorisation paysagère du secteur d'Aiguilly et le prolongement du parcours du Cul de Sornin à Pouilly-sous-Charlieu pour rejoindre la future voie verte départementale,
- **communication et sensibilisation** avec l'organisation de journées pédagogiques et la mise en place de panneaux informatifs.

François Paret,
Responsable du service
"Chemins et rivières"
à Charlieu-Belmont
Communauté



Inauguration du cheminement des Chambons en Bord de Loire

Dans le cadre du programme "Bords de Loire en Roannais" réalisé en partenariat avec Roannais Agglomération, Charlieu-Belmont Communauté a inauguré en octobre dernier le cheminement des Chambons de la Loire. Long d'une dizaine de km en rive droite de la Loire, entre le pont d'Aiguilly à Vougy et celui traversant la Loire à Pouilly-sous-Charlieu, ce parcours, praticable dans les deux sens, permet désormais de se connecter au chemin en rive gauche de la Loire créé par Roannais Agglomération, assurant ainsi une continuité le long du fleuve. Réservé aux personnes ayant

une certaine habitude de la marche, il est balisé et pourvu de panneaux pédagogiques. Ce cheminement offre une observation privilégiée de la vie du fleuve, de la richesse de sa faune, de sa flore et de ses terres alluvionnaires fertiles, en prenant en compte sa spécificité et en respectant son milieu naturel. D'un coût total de 46.000 € HT, cet aménagement a reçu l'appui des services de l'Etat, cet aménagement a bénéficié de subventions de la Région Auvergne/Rhône-Alpes à hauteur de 30% et du Département de la Loire à hauteur de 19%. Les travaux ont consisté en de l'abattage d'arbres, du dé-

broussaillage, de la lutte contre la renouée du Japon, du balisage et de la pose d'équipements adaptés dont une passerelle suspendue (cf. photo) pour franchir la confluence du Jarnossin au lieu-dit "Bas de Rajasse" à Pouilly-sous-Charlieu. L'implantation du cheminement des Chambons a nécessité deux années de travaux conduites par les équipes de Charlieu-Belmont Communauté et des entreprises locales.

Rencontre avec Joël Palluet

Dans le cadre de sa vice-présidence en charge de la protection de l'environnement, Joël Palluet suit les dossiers et projets liés aux chemins, aux rivières, au traitement et à la valorisation des boues des stations d'épuration et à l'assainissement non collectif.



Vice-Président en charge de l'environnement

Quels sont les enjeux et les objectifs de votre mandat ?

L'enjeu principal du mandat est, comme le définit la directive cadre européenne sur l'eau, d'atteindre d'ici 2022 un bon état écologique pour l'ensemble des eaux, superficielles et souterraines. Le bon état des eaux correspond aux conditions permettant le bon fonctionnement des processus écologiques, en particulier la présence et le maintien des communautés aquatiques, floristiques et faunistiques. Outre l'intérêt écologique direct, il s'agit de protéger durablement la ressource en eau potable, de limiter l'impact des crues et de préserver la biodiversité pour les générations futures. Pour cela Charlieu-Belmont Communauté mène différentes politiques, avec de nombreuses actions entreprises au niveau de l'aménagement et l'entretien des rivières et des chemins, mais aussi du traitement et de la valorisation des boues et de l'assainissement non collectif. Nous traitons donc les problèmes sur tous les fronts, de façon à avoir une eau qui soit de meilleure qualité, à la fois pour le milieu naturel mais également pour les nappes phréatiques.

A combien s'élève le budget alloué à la compétence environnement ?

Le budget total s'élève à 1,6 Million €HT réparti entre le programme Bords de Loire en Roannais, le contrat de rivière Sornin Jarnossin, le traitement et la valorisation des boues et l'assainissement non collectif. Nous pouvons compter sur les soutiens financiers de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les régions Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche Comté, le Département de la Loire, le FEDER Bassin de la Loire et le FEADER.

Concernant le personnel, le service chemins et rivières se compose de dix personnes : quatre titulaires, six contrats à durée déterminée d'insertion. Les travaux sont effectués soit en interne par l'équipe et/ou par des entreprises locales et régionales spécialisées. Quant au service public d'assainissement non collectif, les contrôles et les diagnostics sont faits en interne par les 2 techniciens de la collectivité, tandis que les travaux de mise aux normes sont assurés par des entreprises.

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Quels vont être les impacts pour votre domaine de compétence ?

La loi NOTRe bouleverse la gestion de l'eau et de l'assainissement puisque d'ici 2020, cette compétence ne sera plus assurée par les communes mais par les intercommunalités. Pour préparer au mieux et effectuer ce transfert de compétence, il est impératif d'anticiper cette échéance, car il s'agit d'un vrai projet de territoire à construire. L'intégration des services eau et assainissement existants dont chacun a sa propre organisation, son propre budget et son propre tarif est une opération conséquente. Depuis un an maintenant, nous travaillons sur ce transfert en collaboration avec les communes. Un groupe de travail, constitué principalement d'élus du territoire ayant des compétences dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, a été créé et un bureau d'études vient d'être retenu pour accompagner la collectivité. L'objectif final avec ce transfert de compétences est d'optimiser les ressources existantes pour être le plus efficace possible et conserver au minimum le même niveau de services, au coût le plus juste possible et de la façon la plus transparente et la plus proche possible pour les administrés. L'autre conséquence de la loi NOTRe sera la prise d'une compétence nouvelle, celle de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) en 2018.

Assainissement non collectif

une aide pour les travaux de réhabilitation des points noirs



Nicolas Matray



Installation d'une filière compacte à massif de zéolithe



Mise en place d'un filtre planté de roseaux



Installation d'une micro-station à culture libre

Suite à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, de nouveaux objectifs en matière de gestion de l'eau et de protection de l'environnement ont été imposés aux collectivités, parmi lesquels l'obligation de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Créé depuis 2009, et dirigé par Nicolas Matray, Responsable du service "Préservation des milieux naturels", celui-ci est chargé d'assurer le contrôle de la conception et de la réalisation des dispositifs d'assainissement autonomes neufs ou réhabilités, le contrôle des installations existantes et le contrôle périodique.

A ce jour, 3 300 propriétés ont été contrôlées. Ce contrôle a permis de classer les installations d'ANC par rapport à la grille de notation réglementaire. Certains propriétaires, dont les installations sont classées non-conformes, ont des obligations de travaux à des échéances différentes.

Afin de les aider financièrement, Charlieu-Belmont Communauté a signé une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, permettant à certains usagers de bénéficier d'une subvention pour la réalisation de ces travaux, à hauteur de 60% d'un plafond fixé à 8.500 € de travaux. Cette aide financière est attribuée selon certains critères d'éligibilité : le propriétaire de l'installation concernée doit avoir fait l'acquisition de l'habitation avant le 1^{er} janvier 2011, une étude de sol et de filière est exigée auprès d'un bureau d'études, deux devis au minimum sont requis auprès d'entreprises expérimentées, et l'opération doit être groupée et sous maîtrise d'ouvrage de l'usager.

Deux réunions publiques avaient été organisées en février et mars dernier afin d'informer les 479 propriétaires éligibles sur ces modalités. Huit mois après la mise en place de la convention, 54 dossiers ont été déposés auprès du SPANC. Le montant total estimé de ces travaux de réhabilitation d'installations se chiffre à 518 894 €TTC avec une aide financière apportée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne atteignant 272 281 €. La date butoir pour déposer un dossier de demande de subvention est fixée à mars 2018.

Pour plus d'informations

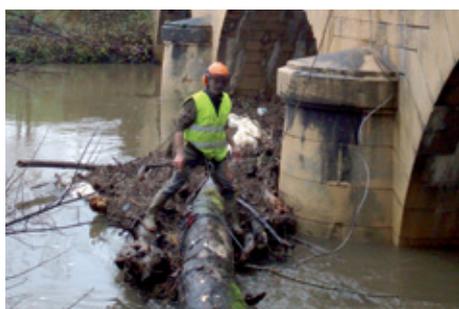
Merci de contacter les techniciens du SPANC
Tél. : 04 77 69 36 18 ou 06.30.03.17.32
Email : nicolas.matray@charlieubelmont.com



Un nouveau contrat de rivière commun au sornin et au jarnossin 2017/2022

Exemple de mise en défens sur le Chandonnet à Arcinges

Programmé sur la période 2017-2022, le contrat de rivière Sornin Jarnossin résulte de la fusion de deux procédures distinctes : le contrat de rivière Sornin porté de 2008-2013 par le SYMISOA (SYndicat Mixte des rivières du SOrnin et de ses Affluents) et le contrat territorial de milieux aquatiques Jarnossin porté de 2010 à 2015 par Charlieu-Belmont Communauté. "L'impulsion des partenaires financiers l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Département de la Loire, et la volonté de la collectivité de mutualiser les services et les moyens, ont motivé cette fusion" explique Céline Déchavanne, Responsable du SYMISOA, structure en charge de l'animation globale du contrat. Si chaque partenaire conduira les travaux sur son territoire respectif, quelques actions (études et outils de communication) seront menées en commun. Toujours dans cette volonté de réduire les dépenses publiques, des marchés seront passés en groupement entre les deux entités. L'objectif majeur du contrat de rivière est d'assurer la restauration et l'entretien des milieux aquatiques (rivières et zones humides) pour atteindre le bon état écologique fixé par la directive européenne cadre sur l'eau. La problématique des inondations sera aussi prise en compte dans le programme d'actions défini dans le contrat.



L'équipe du SYMISOA sur un chantier d'entretien

Ce dernier se décline en six volets :

- 1) **Qualité de l'eau** : suivi des projets d'assainissement, accompagnement des collectivités et des exploitants agricoles et sensibilisation des administrés à la réduction des produits phytosanitaires, suivi de la qualité de l'eau des rivières des deux bassins versants,
- 2) **Restauration et entretien des milieux aquatiques** : poursuite du programme de mise en défens des berges, travaux importants de restauration des cours d'eau (Sornin à Charlieu et à Pouilly-sous-Charlieu, Jarnossin à Nandax, Fuyant à Vougy...), lutte contre la renouée, poursuite de l'amélioration de la continuité écologique,
- 3) **Réduction du risque d'inondations** : travaux d'amélioration de fonctionnement hydraulique sur Charlieu, entretien des rivières et protection des zones d'expansion des crues,
- 4) **Débit des rivières** : confortement du réseau de suivi existant sur le bassin du Sornin (stations radar et échelles limnimétriques),
- 5) **Valorisation des rivières** : installation de panneaux pédagogiques sur les sites ouverts au public, aménagement paysager,
- 6) **Communication, sensibilisation et animation** : journées pédagogiques, édition de publications, site Internet, pérennisation des équipes techniques du SYMISOA et du Jarnossin.

Le coût global du contrat de rivière Sornin Jarnossin 2017-2022 est estimé à 7M €, avec une participation de Charlieu-Belmont Communauté fixée à 1M €. Des subventions sont prévues de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département et des régions Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté. Déposé en septembre dernier, le dossier de candidature du contrat de rivière est en cours d'instruction, pour une validation prévue ce printemps.



Céline Déchavanne, Directrice du SYMISOA



Lancement d'une étude "Trame verte et bleue"

Issue du Grenelle de l'environnement, la démarche Trame Verte et Bleue (TVB) a pour objectif d'identifier et de préserver les réseaux écologiques terrestres (la "trame verte" : bocage, prairies, forêts, pelouses sèches...) et aquatiques/humides (la "trame bleue" : cours d'eau, mares, zones humides...). Un diagnostic de territoire est en cours, piloté en collaboration avec la communauté de communes du Pays d'Urfé et Roannais Agglomération. Cela concerne ainsi 76 communes situées dans le nord du département de la Loire, pour une superficie de plus de 1 230 km².

D'un coût total de 61.025 € HT, l'étude est subventionnée à hauteur de 80%, par la Région Auvergne/Rhône-Alpes (70%) et le Département de la Loire (10%). Elle prend en compte et précise les continuités écologiques identifiées au niveau du territoire par le biais des documents d'urbanisme définis par la collectivité tels que les PLU et le Scot du bassin de vie du Sornin. Le diagnostic a également pour objectif la signature d'un contrat "vert et bleu", financé en partie par la Région, l'Europe et le Département. Ce dernier permettra de mettre en place un programme

d'actions pour la préservation et la réhabilitation de la biodiversité (intégration des enjeux de maintien et de renforcement des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement, réalisation de travaux, sensibilisation...). Il interviendra notamment sur la trame bleue au travers d'aides sur les actions des contrats de rivières.



Maison médicale de Charlieu

La pénurie de médecins sur le territoire est une préoccupation majeure pour les élus du territoire.

L'acquisition, par Charlieu-Belmont Communauté, de l'ancien logement de fonction du directeur de l'hôpital de Charlieu, devrait être effective dès ce début d'année 2017.

Le dossier avance !

Le cabinet médical du Sornin, à l'étroit dans ses locaux non accessibles aux personnes à mobilité réduite, y prendra place prochainement (fin 2017/début 2018 en fonction de la durée des travaux). Ses médecins sont associés aux études de maîtrise d'œuvre conduites par l'agence AABT de Vougy. La collectivité espère ainsi que le cabinet de groupe, attractif pour de jeunes médecins désirant s'installer, permette d'attirer de nouveaux praticiens, tout en offrant la possibilité de développer les amplitudes de travail des médecins déjà en exercice. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la maison de santé pluri-professionnelle multi-sites (dossier validé par l'ARS), devrait bénéficier des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Etat.

Complémentaire santé pour les habitants de Charlieu-Belmont Communauté Informer plus qu'orienter !



De nombreux territoires se lancent actuellement dans la démarche de "mutuelles de village". Il s'agit de contrats santé négociés par une collectivité pour le compte de ses habitants. Charlieu-Belmont Communauté a étudié cette possibilité en consultant en 2016 plusieurs organismes de complémentaire santé du territoire. Les réponses apportées ne permettent pas de garantir une pérennité des tarifs et face à la diversité du public (régime général, agricole, âge et nombre de personnes au sein du foyer...) et des remboursements proposés (qui nécessitent parfois de s'adresser à des partenaires de la mutuelle choisie), les élus ont décidé de ne pas donner suite à la démarche. **Si chacun est invité à renégocier son contrat de santé en fonction de ses besoins spécifiques, la communauté de communes souhaite sensibiliser ses habitants sur le dispositif ACS dont un certain nombre pourrait bénéficier, mais sans le savoir aujourd'hui.**

Aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS) : de quoi s'agit-il ?

L'ACS, attribuée par les caisses d'assurance maladie, ouvre droit notamment à une participation financière sous la forme d'une attestation-chèque, **pour chacun des membres du foyer**, à faire valoir auprès de l'organisme de protection complémentaire. Depuis le 1^{er} juillet 2015, il est par ailleurs nécessaire de s'adresser à un organisme de mutuelle santé dont l'offre a été labellisée "accès santé" par le ministère de la santé. La liste, qui comprend un certain nombre de mutuelles, est consultable sur le site internet www.info-acs.fr.

Montant de l'aide dans le cadre de l'ACS :

L'aide, versée sous la forme d'une attestation-chèque, varie en fonction de l'âge et du nombre de bénéficiaires composant le foyer. **Elle est annuelle**, son montant est de :

100 €	Pour les moins de 16 ans
200 €	De 16 à 49 ans
350 €	De 50 à 59 ans
550 €	Pour les 60 ans et plus

Les conditions pour bénéficier de l'ACS :

L'ACS est réservée aux personnes qui résident en France depuis plus de 3 mois et qui sont en situation régulière. Le montant des ressources du foyer est fonction du nombre de personnes constituant ce dernier. Attention, les personnes qui disposent d'un logement gratuit ou d'une aide au logement se voient appliquer un forfait (qui varie selon la composition familiale) qui est ajouté à leurs ressources.

Nombre de personnes dans le foyer	Plafond des revenus annuels
1	11 682 €
2	17 523 €
3	21 027 €
4	24 532 €
5 et +	+ 4672 € par personne suppl.

Plafonds en vigueur au 1^{er} avril 2016 et comprenant les revenus d'activités, les indemnités chômage, les prestations familiales, les revenus fonciers.

Quelles démarches effectuer pour bénéficier de l'ACS ?

- 1- S'assurer que l'on soit éligible. Pour cela, un simulateur est à disposition sur le site internet www.ameli.fr/simulateur-droits. Pensez à vous munir de tout document utile : bulletins de salaires, attestations chômage et aides au logement... Le calcul doit prendre en compte toutes les personnes du foyer sur les 12 derniers mois précédant la demande. Vous pouvez aussi vous rendre, avec ces mêmes documents, auprès de votre caisse d'assurance maladie qui vérifiera avec vous votre éligibilité. Pour rappel, les permanences de la CPAM à la Maison des Services à Charlieu (9 boulevard Général Leclerc) ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Le cas échéant, vous pouvez également vous rapprocher du CCAS de votre commune.
- 2- Remplir le formulaire d'aide pour une complémentaire santé (formulaire n°S37711f) ainsi qu'une déclaration de ressources et l'envoyer à votre caisse d'assurance maladie.
- 3- Si vous êtes éligible, votre caisse d'assurance maladie vous enverra une attestation-chèque (dans un délai de 2 mois) que vous devrez transmettre à votre mutuelle labellisée. Cette dernière déduira alors ce montant de votre cotisation.
- 4- L'ACS est valable annuellement. Pour la reconduire, il faut renouveler la demande avant l'échéance.

Bon à savoir : vous êtes nouveau bénéficiaire de l'ACS et vous avez déjà une complémentaire santé ?

En tant que nouveau bénéficiaire de l'ACS, vous avez la possibilité :

- Soit de faire évoluer votre contrat en cours vers un des contrats sélectionnés au titre de l'ACS, si votre organisme complémentaire actuel les propose ; il suffit alors de le lui demander.
- Soit de résilier votre contrat en cours, si votre organisme complémentaire actuel ne propose pas de contrats sélectionnés au titre de l'ACS, et de choisir un des organismes complémentaires proposant un de ces contrats.



Vous avez plus de 17 ans et envie d'animer des groupes d'enfants... Passez votre B.A.F.A. !

Le Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) permet d'encadrer des enfants en accueils de loisirs dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative.

La communauté de communes, en lien avec les structures du territoire - les M.J.C de Briennon, Saint-Denis-de-Cabanne et Charlieu, l'A.F.R de Pouilly-sous-Charlieu, Ressins Villages et l'Accueil de Loisirs Intercommunal - propose de vous soutenir dans votre engagement en finançant votre stage d'approfondissement.

Si vous effectuez votre stage pratique dans l'une des structures citées ci-dessus, vous pourrez prétendre à un financement. Un guide à destination des stagiaires est en cours d'élaboration.

Alors n'hésitez pas à vous renseigner

Tél. : 04 77 63 76 10.

Charlieu-Belmont Communauté s'engage dans une Convention Territoriale Globale !

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), une Convention Territoriale Globale contribue à faciliter la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des politiques sociales en direction des populations.

Les enjeux :

- Avoir une vision d'ensemble des besoins de la population dans divers domaines,
- Mettre en perspective les réponses apportées et leurs interactions,
- Clarifier les rôles des différents acteurs et améliorer l'efficacité des politiques sociales locales,
- Renforcer la cohérence des actions et l'adaptation des politiques,
- Valoriser les interventions conduites dans le cadre d'un projet global de territoire au service des habitants.



Un comité opérationnel de déploiement, composé à parité d'élus et de conseillers de la CAF, est chargé de piloter la démarche. Les acteurs du territoire, en fonction des thématiques retenues, seront associés à la démarche.

Le travail de diagnostic a démarré en octobre dernier et devrait nous conduire à l'été pour dégager les axes prioritaires et élaborer un plan d'actions pour les 4 prochaines années.

Conférence

"L'autorité, les limites, comment faire ?"

**Un succès pour une première...
plus de 132 personnes ont assisté
à cette conférence le mardi 4 octobre
à la salle des Halles à Charlieu.**

Organisée par Charlieu-Belmont Communauté en partenariat avec les structures d'accueil Petite Enfance du territoire, elle a été animée par Céline Mauboussin, professionnelle expérimentée dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de l'éducation.

Cette conférence sur l'importance de savoir dire non à son enfant a débuté par la projection d'un film d'Anne Jochum "Dis-moi non, s'il te plaît". Il aborde l'importance de poser des limites à son enfant pour l'aider à grandir et se construire à travers des témoignages d'enfants et des commentaires d'une Educatrice de Jeunes Enfants et d'une Psychologue clinicienne.

Céline Mauboussin a partagé ensuite son approche et sa vision de l'autorité et des limites avec l'assemblée. Mettre en place une autorité bienveillante est un exercice difficile, qui demande un réajustement permanent pour maintenir un lien de confiance, de respect, et de dialogue tout en proposant des repères stables et cohérents. L'enfant a absolument besoin de rencontrer sur son chemin des adultes qui osent se positionner. D'où l'importance du NON, qui malgré ses contraintes, permet aux enfants de ne pas errer dans le chemin de la vie. L'autorité positive, est un acte d'amour quand elle allie discipline et bienveillance.

La conférence s'est prolongée enfin par un temps d'échanges avec les personnes présentes.

Au regard de ce succès, d'autres conférences seront proposées les années à venir.

Aménagement de la voie verte entre Pouilly et Charlieu : le maître d'œuvre retenu !

L'étude de faisabilité préalable, réalisée par le cabinet Sécheresse Consultants (dpt 36), a été rendue en décembre 2015 et présentée aux élus communautaires dans la foulée. Si cette étude a été conduite sur un tronçon allant de Vougy à St-Denis-de-Cabanne, la section St-Nizier/Charlieu – ancienne voie ferrée qui appartient désormais à la communauté de communes – sera réalisée en priorité.

Les coûts d'aménagement prévisionnels se montent à 1 528 000 € HT et comprennent les coûts d'aménagement sur le délaissé ferroviaire (la voie verte devrait être goudronnée sur 3 mètres de large et longée par un cheminement pédestre enherbé de 1 mètre minimum), les coûts d'aménagement hors délaissé (notamment la voirie communale dans le centre de Charlieu où il s'agira ici de voirie partagée permettant l'accès aux divers sites et services), la réhabilitation des ouvrages d'art (des ponts routes mais aussi de nombreux ouvrages hydrauliques), le traitement des intersections, la signalisation, les dispositifs de contrôle d'accès et l'aménagement des aires d'accueil et de pique-nique.



Une consultation a été lancée en octobre 2016 afin de retenir un maître d'œuvre qui devra travailler sur les études environnementales (en lien avec la déclaration Loi sur l'Eau notamment), réaliser l'avant-projet définitif avant de lancer et suivre la phase travaux au premier semestre 2018 vraisemblablement. Il s'agit du bureau d'études Réalités de Roanne. Les riverains rencontrés une première fois lors de l'étude préalable seront à nouveau consultés afin de préciser avec eux les travaux envisagés le long de leur propriété.

Si l'ensemble des procédures s'enchaîne sans encombre, cette voie verte devrait pouvoir accueillir ses premiers utilisateurs à l'été 2018, en même temps que celle aménagée par le Département de la Loire entre St-Pierre-la-Noaille et Roanne.



Littérature et cinéma Deux axes culturels forts pour notre territoire

Dans le cadre d'une convention signée avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes (2016-2018), Charlieu-Belmont Communauté a souhaité mettre en place un certain nombre d'actions d'éducation artistique et culturelle. L'objectif étant d'inciter et de faciliter l'accès du public à la culture en ciblant les deux thèmes que sont la littérature et le cinéma.

Sur le premier thème, de nombreuses rencontres/conférences ont été organisées sur le dernier trimestre 2016 au sein des différentes bibliothèques du territoire dans le cadre du projet **les chemins de la lecture**. Pilotés par la médiathèque intercommunale, ces différents temps d'échanges ont mobilisé les équipes de bénévoles et ont reçu la satisfaction du public et des organisateurs.

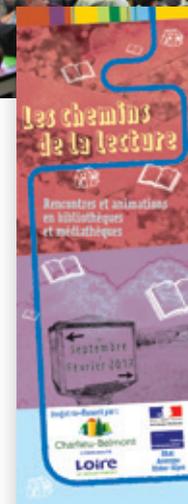
2016 a vu également le lancement du projet **Portrait de mémoires**. Elaboré par Christian Chavassieux, auteur d'essais, de poésies et de nouvelles, Jérôme Bodon-Clair, compositeur, et Marc Bonnetin, auteur-photographe, ce projet présente l'intérêt de rassembler divers acteurs du territoire autour d'un travail de recueil de mémoires (en lien avec l'activité textile de la région), d'écriture et de composition de chansons. De nombreuses personnes "ressources" ont déjà été auditionnées et des extraits sont en ligne sur ce site internet <http://portraitsdememoire.jimdo.com/>. L'école de musique intercommunale est partie prenante du projet et l'idée est de l'ouvrir à l'ensemble des harmonies et chorales intéressées. Une restitution publique est envisagée le samedi 17 juin 2017 en fin d'après-midi, ainsi que pour les fêtes de la soierie en septembre. Enfin, en 2018, **une résidence**

d'auteurs devrait être organisée sur le thème de la bande dessinée. Un travail préalable sera réalisé avec les établissements scolaires, les structures jeunes et les bibliothèques volontaires.

Sur le thème du cinéma, **des stages d'initiation aux techniques du cinéma d'animation** ont été réalisés par une vingtaine d'enfants (7 à 11 ans) issus de la MJC de St Denis-de-Cabanne et du centre de loisirs de Ressins Village. Dans le cadre du Ciné-Court Animé qui a lieu sur Roanne chaque année au mois de mars, **la caravane ensorcelée**, salle de projection ambulante, s'est déplacée sur plusieurs écoles primaires. Plus de 200 enfants ont bénéficié de mini séances doublées d'ateliers techniques (cinéma d'animation en pâte à modeler, dessin traditionnel...).

L'Equipée, structure professionnelle originaire de Bourg-les-Valence, est intervenue durant les vacances de la Toussaint pour initier une dizaine de jeunes à la confection d'un film d'animation sur tablette numérique. Ces actions devraient être reconduites en 2017 et 2018 afin de toucher un plus large public. A noter enfin que le musée de la soierie de Charlieu devrait prochainement être doté de films documentaires réalisés par la section audiovisuelle du lycée Jérémie de la Rue.

Coup de projecteur : à l'initiative du cinéma les Halles et de la librairie le Carnet à spirales, **Philippe Claudel**, écrivain et réalisateur de renom, a participé au festival *Sous l'écran, la page* en novembre 2016. Le public, qui s'est déplacé nombreux, a pu profiter d'échanges de qualité avec cet invité qui a bien voulu dévoiler les faces cachées de son métier.



Philippe Claudel présent à Charlieu

Espace Cyber

Des Cafés cyber à l'ère de l'électronique et de la robotique !

La proportion de jeunes utilisant les outils numériques ne cesse de croître et les pratiques numériques sont de plus en plus nombreuses : jeux en ligne, musique, vidéos, réseaux sociaux...

Ces jeunes nés à l'heure du numérique, malgré leurs connaissances et leur utilisation fréquente du web, ont besoin d'un accompagnement dans leurs pratiques numériques.

L'Espace Cyber a donc mis en place, il y a maintenant quelques années, des cafés cyber sur le temps de midi au sein des Collèges Michel SERVET et Notre Dame à Charlieu. Co-animés avec les établissements scolaires, ces ateliers rencontrent un vif succès auprès des adolescents avec sur 2016 la participation de plus de 500 collégiens. Les thèmes sont choisis en concertation avec l'équipe pédagogique et les jeunes.

Cet espace d'échanges leur permet de découvrir de nouveaux usages, de développer une maîtrise plus fine des outils numériques, mais aussi de favoriser leur expression, de construire une relation de confiance avec les animateurs de l'Espace Cyber et d'avoir une réflexion sur leur identité numérique en adoptant des conduites plus responsables.

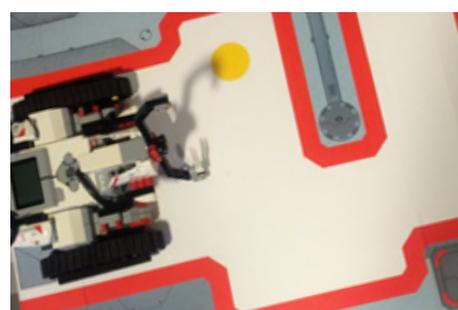
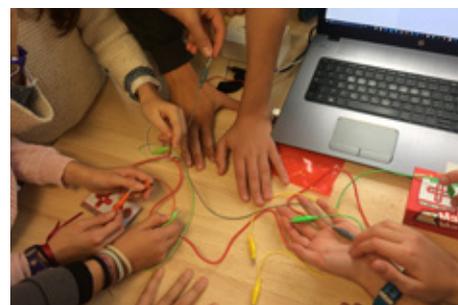
Deux exemples très concrets :

Atelier électronique collaboratif qui a permis aux jeunes de créer un instrument de musique des plus délirants où il devient alors possible de faire jouer du tambour à une simple banane !

Atelier robotique qui a permis aux jeunes de piloter un robot LEGO Minstorm EV3 et de comprendre le fonctionnement d'un robot en se familiarisant avec son langage de programmation.

A noter : l'Espace Cyber propose une offre de services complète et notamment de l'accès libre.

Contact : Amandine Cartet,
Animatrice Multimédias 06 81 85 23 91



Un bilan positif du Programme d'Intérêt Général Départemental de la Loire - 2014 à 2017

La qualité de l'habitat est un enjeu majeur : le Plan départemental de l'Habitat de la Loire a montré que tous les territoires ligériens sont concernés par les problématiques de précarité énergétique, d'habitat indigne et de logements non adaptés à la perte d'autonomie.

C'est pourquoi, depuis 2014, Charlieu-Belmont Communauté, avec 13 autres EPCI de la Loire, a intégré le PIG Départemental pour accompagner individuellement les propriétaires occupants, éligibles aux aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, dans la rénovation de leur habitat. Les aides mobilisables varient en fonction du projet et des ressources du foyer.

Pour répondre à ces différents enjeux, les élus de Charlieu-Belmont Communauté ont fait le choix d'attribuer une aide de 1 000 € par dossier notamment en recentrant les aides sur les dossiers où il y avait le plus de demandes à savoir les travaux de rénovation thermique et d'adaptation pour maintenir à domicile les personnes en perte d'autonomie. Depuis 2 ans, 63 dossiers ont été notifiés ce qui représente un budget de 63 000 €.

Contact : pour un accompagnement gratuit et personnalisé, vous pouvez contacter SOLiHA
Tél. : 04 77 43 08 80

Des permanences sont également présentes à la Communauté de communes -
9 place de la Bouverie à Charlieu
le 2^{ème} mercredi du mois, sans rendez-vous.



Améliorons la performance énergétique de votre logement avec Rénov'actions 42 !

Le plan national de rénovation énergétique prévoit de réduire la consommation des bâtiments existants au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation), soit environ 50 kWh/an/m² et ainsi obtenir le niveau actuel du neuf (RT2012). Pour atteindre cet objectif, chaque année 500 000 logements (5 000 dans la Loire) nécessitent d'être rénovés. Pour l'heure, la moyenne des consommations dans le parc français est de 250 kWh/an/m² ...

Pour répondre à ces enjeux nationaux, Charlieu-Belmont Communauté et les autres établissements publics de coopération intercommunale de la Loire se sont associés aux banques ainsi qu'aux professionnels du bâtiment, afin de créer Rénov'actions 42, le service public de la rénovation énergétique.

Cette plateforme, dont ALEC 42 (Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire) en assure la charge, guide pas à pas le propriétaire dans le projet de rénovation énergétique de son logement, individuel ou collectif. Elle regroupe des conseillers énergie qui accompagnent gratuitement l'acquéreur (ou déjà propriétaire) dans toutes ses démarches, depuis le diagnostic thermique jusqu'aux travaux en mettant à disposition une liste de professionnels du bâtiment fortement engagés dans la performance énergétique.

Le conseiller aide également le propriétaire à monter son dossier de financement auprès d'instances publiques et des banques, en pointant notamment tous les dispositifs d'aides publiques existantes dont il peut bénéficier.



Contact

Tél. : 04 77 41 41 25
www.renovations42.org

Les rendez-vous culturels !



Café littéraire

Samedi 21 janvier 2017 à 19h

Médiathèque de Briennon
Echanges, discussions, lectures d'extraits...
Gratuit - Tout public

Rencontres et animations

Les chemins de la lecture



En bibliothèques
et médiathèques



"Voyage, voyages"

Vendredi 24 février 2017 à 19h

Médiathèque intercommunale à Charlieu
Sur fond de musique de jazz, ce conte pour adultes embarquera le spectateur sur l'Océan infini sans jamais poser le pied à terre.
Par les comédiens : Monique Jouvancy et Patrick Gay-Bellile



Rencontre avec Anne Poiré, auteure

Samedi 28 janvier 2017 à 10h

Bibliothèque d'Arcinges
Avec exposition d'œuvres
de Patrick Guallino et Anne Poiré



Rencontre avec Christian Chavassieux

Samedi 11 février 2017 à 16h30

Bibliothèque de St-Denis-de-Cabanne
Rencontre sur son dernier opus "L'affaire des vivants" : comment se fabrique un roman ? Quelle est la pertinence d'un récit historique à l'heure actuelle ?

Contacts et renseignements

Médiathèque intercommunale Place St-Philibert
Tél : 04 77 60 17 49
mediatheque@charlieubelmont.com
Site : <http://bibpayscharlieu.dnsalias.net>

Spectacle Tout public

Zistoires d'une île : la Réunion

Des origines à 1848 (1^{ère} partie)

Du paradis des tortues aux premiers visiteurs, des premiers colons à l'esclavage... la réunion d'une belle histoire et d'une île de beauté.

Contacts et renseignements

Cie Les Fardadets
Tél : 04 77 60 38 71 ou 07 81 80 28 56
Places limitées pensez à réserver !

**Du mardi 7 février
au dimanche 19 février 2017**

Les mardis, mercredis,
vendredis et samedis à 20h30
Les dimanches à 18h

La grange des Fardadets -
D4 chez Duperron - Maizilly

Tarif : 14 euros
Tarif enfant : 8 euros (6 à 12 ans)

Création et mise en scène :
Alexandre Dufaux



Pour suivre toute l'actualité de Charlieu-Belmont Communauté,
pensez à vous inscrire à notre Lettre d'informations sur www.charlieubelmont.com